

RÈGLEMENT

URGE 1001 ENDURO TOUR 2014

Infos, Épreuves, Inscriptions, Résultats sur : www.1001sentiers.fr

PRÉAMBULE

Le présent règlement a été édité conjointement par 1001sentiers.fr et le collège des organisateurs de chaque épreuve de l'URGE 1001 ENDURO TOUR. Il s'applique sur l'ensemble des épreuves du championnat 2014. Il indique les règles de base convenues par 1001sentiers.fr et les organisateurs, afin d'assurer la qualité d'organisation, le bon déroulement et le respect des valeurs de ce championnat et des épreuves qui le constituent ; sans pour autant altérer la richesse et brider la diversité de chaque épreuve. Tout cela dans le but de favoriser la beauté, l'équité et l'éthique de ce challenge.

DÉFINITION

L'ENDURO est une discipline du VTT qui propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l'autonomie.

L'URGE 1001 ENDURO TOUR est un challenge qui regroupe plusieurs épreuves d'enduro VTT qui ont lieu dans les Alpes-Maritimes (06). Ce championnat a été créé en 2007 par 1001sentiers, avec le soutien des organisateurs proposant les plus beaux enduros du département, devenant ainsi, le premier championnat départemental d'enduro VTT de l'histoire.

ARTICLE 1 : PARCOURS

1.1. ÉLABORATION DU PARCOURS :

Le tracé d'une épreuve d'enduro doit être conçu de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des **qualités** suivantes :

- La technique.
- La polyvalence.
- La gestion de l'effort.

Ces valeurs doivent être bien identifiées pour distinguer l’enduro à la fois de la descente et du cross-country.

Si l’**engagement** est forcément une composante présente sur un parcours d’enduro, il ne faut pas qu’il prenne le pas sur l’aspect technique : le tracé ne doit pas privilégier celui capable de sauter plus loin que les autres et de tout lâcher sur un tracé rectiligne. Il est de préférence sinueux, pour que la primeur soit donnée au choix des trajectoires, à la maniabilité et à l’aisance du pilote. L’emploi de tracés typés DH est donc à proscrire, ou du moins à doser s’il est choisi parce qu’il permet de rejoindre un tracé intéressant d’un point de vue enduriste. Et dans l’opportunité où l’une des spéciales emprunte une piste de descente, il faut que celle-ci respecte quelques règles :

- Des aménagements doivent être prévus pour permettre le contournement des obstacles importants.
- Le placement de ladite spéciale doit être réfléchi pour bien s’intégrer dans le cheminement du tracé. Il faut donc exclure ce type de tracé en ouverture de course, dans la mesure où les pilotes ne seraient pas encore suffisamment échauffés... La progression est un élément important à prendre en compte dans le traçage du parcours.

A l’inverse, bien que l’**aspect physique** soit présent, il n’est pas une fin en soi. Concrètement, cela signifie qu’il est tout à fait envisageable d’intégrer des parties de pédalage, voire de montée, dans une spéciale, mais que celles-ci ne doivent pas constituer l’unique but de la spéciale. La difficulté du traçage, dont le relief impose parfois le passage par une partie physique incontournable pour rejoindre un sentier intéressant, relève donc dans le fait de rendre les portions physiques comme facteur de sélection (puisque l’enduro demande à ses participants d’être polyvalents) sans que toute la différence se fasse sur ces sections. Rappelons que l’enduro se court sur des spéciales à majorité descendante et que les liaisons constituent déjà une part de sélection physique et de gestion de l’effort. Tout consiste donc à bien doser les portions physiques dans les spéciales, afin que la durée de ces portions ne soient pas majoritaires dans la durée totale des spéciales.

Pour que l’enduro trouve sa place et s’affirme comme une discipline à part entière, distincte de ses cousines, il convient donc de trouver un **juste équilibre**, à mi-chemin entre la descente et le cross-country, ne tendant ni vers l’un, ni vers l’autre.

Dans le même temps, le parcours est réfléchi pour promouvoir le **plaisir de rouler** et la **découverte**. C’est pourquoi les tracés sont ludiques et empruntent dans leur grande majorité des sentiers dits « naturels » (par opposition aux pistes artificielles).

1.2. DURÉE DES SPÉCIALES :

La durée des spéciales chronométrées n’est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil. Mais de manière générale, elle se situe dans une fourchette allant de 5 minutes à 25 minutes maximum.

- Eviter les spéciales trop courtes a plusieurs avantages : d’abord différencier l’enduro de la descente ; ensuite apporter au concurrent la quantité de roulage et de découverte qu’il est venu chercher. C’est pourquoi il faut restreindre au maximum les spéciales de moins de 5 minutes. Mais cette notion doit être envisagée d’un point de vue global : une spéciale particulièrement probante peut valoir le coup de faire une entorse à la règle, mais ce ne doit pas être une généralité sur l’ensemble de l’épreuve. Pourquoi ? Parce que la polyvalence et surtout la gestion de l’effort ne peuvent pas se faire jour

sur des formats trop courts ; et donc que dans ce cas il ne resterait plus que l’aspect technique, qui rapprocherait l’enduro de la descente.

- A l’inverse, limiter la durée des spéciales permet de distinguer l’enduro de la descente marathon ; en même temps que cela assure que l’aspect physique ne finisse pas par prendre le pas sur les autres composantes.

ARTICLE 2 : LIAISONS

La réussite des épreuves d’enduro réside en partie dans son caractère convivial. On retrouve essentiellement cela dans les liaisons faites à vélo, car elles proposent aux concurrents de rouler avec leurs amis et de partager leurs impressions. Maintenir cette convivialité est une première raison de l’importance des liaisons.

D’autre part, les liaisons sont le premier élément de sélection physique dans une épreuve d’enduro. D’un point de vue course, elles sont donc primordiales, car elles demandent aux concurrents d’être suffisamment polyvalents et de gérer leur effort pour arriver à temps au départ des spéciales. C’est en partie cela qui va différencier une épreuve d’enduro, même très engagée, d’une épreuve de descente.

Enfin, l’aspect environnemental induit une nouvelle fois l’intérêt des remontées faites à la force des mollets plutôt que par le biais de moyens mécaniques (remontées mécaniques ou navettes). L’enduro se voulant un sport « nature » par excellence, il ne doit pas polluer et doit favoriser la découverte des grands espaces.

C’est pourquoi il a été décidé que les **liaisons mécaniques** sur les épreuves de l’URGE 1001 ENDURO TOUR ne devront pas dépasser **1/3 du temps total de liaison** d’une épreuve. Les 2/3 restants se feront donc à vélo. Ce qui n’empêche pas, bien entendu, que la totalité des liaisons se fassent sans liaison mécanique.

L’AIDE EXTERIEURE LORS DES LIAISONS VELO EST FORMELLEMENT INTERDITE, SOUS PEINE D’EXCLUSION.

Pendant les liaisons, les concurrents s’engagent à **respecter le code de la route**.

ARTICLE 3 : DÉVOILEMENT DU PARCOURS

3.1. DÉVOILEMENT DU PARCOURS :

Le choix de dévoiler le tracé de l’épreuve, ou de le maintenir secret, est laissé à la libre appréciation de chaque organisateur.

Ainsi, chaque organisateur a 2 options quant au dévoilement du parcours :

- Dévoiler tout ou partie du parcours de son épreuve à l’avance

- Garder secret le parcours jusqu'au jour de l'épreuve

Il n'est pas exclu que certains organisateurs proposent des recos officielles en amont de l'épreuve ; mais de même, cela n'est pas une obligation.

Pour chaque épreuve de l'Urge 1001 Enduro Tour, les informations sur la divulgation ou non du parcours, et le cas échéant les cartes, seront publiées sur 1001sentiers.fr.

3.2. AFFICHAGE DU PARCOURS LE JOUR J :

Dans tous les cas, le parcours définitif intégral de l'épreuve devra être affiché le jour de l'épreuve, à proximité du point de retrait des plaques, afin de faciliter l'organisation des suiveurs.

3.3. PÉNALITÉS :

Dans le cas où une épreuve se disputerait sur parcours secret, les organisateurs de ladite épreuve se réservent le droit d'appliquer des pénalités aux concurrents qu'ils apercevraient de façon acharnée dans les semaines précédant la course, ou qui braveraient les consignes de non roulage sur les chemins découverts.

ARTICLE 4 : MATERIEL

4.1. VÉLO :

Le concurrent doit utiliser le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales.

4.2. ROUES :

Sont acceptées sur les épreuves de l'URGE 1001 ENDURO TOUR, les vélos équipés de roues :

- 26 pouces
- 29 pouces
- 650b

4.3. ASSISTANCE :

En cas de casse mécanique durant l'épreuve, le concurrent a trois possibilités pour réparer :

- Se débrouiller par ses propres moyens sans aucune assistance extérieure.
- Etre aidé par un autre concurrent également en course qui aurait le nécessaire de réparation dans son sac.

- Se rendre sur la zone d'assistance mise en place par l'organisateur sur le lieu du ravitaillement. Toute autre assistance extérieure, par un proche ou un professionnel, est interdite.

TOUT ÉCART A CETTE RÈGLE AURA POUR CONSÉQUENCE UNE **PENALITÉ** DELIVRÉE PAR L'ORGANISATEUR AU CONCURRENT.

4.4. PROTECTIONS :

Par souci de sécurité, la participation à une épreuve de l'URGE 1001 ENDURO TOUR requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire en spéciale (casques avec mentonnière amovible tolérés).
- Gants longs obligatoires.
- Sac à dos ou dorsale obligatoire.
- Genouillères ou protège genou/tibia obligatoires.
- Les protections coudières sont fortement recommandées.

Par ailleurs, l'organisateur demande à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris dans les liaisons. Des commissaires placés sur le parcours s'assureront du bon respect de ce point de règlement.

4.5. AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE :

Chaque concurrent est tenu de posséder un téléphone portable durant toute la durée de la course, afin de contacter l'organisateur en cas d'accident ou toute autre urgence. A savoir que le numéro de téléphone du directeur de course est indiqué sur la plaque de course.

ARTICLE 5 : PLACEMENT DES CONCURRENTS

5.1. ATTRIBUTION DES NUMÉROS :

Au moment de l'inscription, le concurrent a le choix entre 2 formules de placement :

- **PERFORMANCE** : placement selon le classement général de l'Urge 1001 Enduro Tour ou selon le palmarès du pilote (le coureur choisissant cette formule est assuré d'avoir un numéro de dossard le faisant courir avec des adversaires de même niveau ; en revanche, il ne peut pas demander de courir avec des copains, seul le palmarès est pris en compte).
- **AFFINITÉS** : placement par groupes (le coureur choisissant cette formule peut choisir les personnes avec qui il désire partir ; en revanche, il ne peut pas demander d'être parmi les premiers numéros, seul les groupes sont pris en compte).

A savoir :

- Chaque groupe « affinités » sera défini par un numéro (1,2,3,4,etc...) visible sur la liste des inscrits et accessible depuis le formulaire d'inscription. Toute personne souhaitant

partir avec un ami n'aura donc qu'à trouver le numéro du groupe de son ami et à choisir le même numéro de groupe lors de son inscription.

- Au moment de l'attribution des numéros, l'organisateur regroupera ensemble toutes les personnes d'un même groupe.
- Il est possible de demander un ordre de départ spécial au sein d'un groupe. Pour ce faire, il suffit de l'indiquer dans le champ « commentaires » au moment de l'inscription, ou de le préciser par email auprès de l'organisateur dans la limite de 7 jours avant l'épreuve (après il sera trop tard).
- Les concurrents « affinités » seront automatiquement placés derrière les concurrents « performance ».
- L'attribution des numéros de plaque pour les concurrents « performance » est organisée comme suit : selon le classement général final de l'URGE 1001 ENDURO TOUR de l'année passée pour la première manche de la saison ; puis selon le classement général provisoire de l'URGE 1001 ENDURO TOUR pour les manches suivantes.

5.2. PLACEMENT DES FÉMININES :

Les féminines seront automatiquement regroupées au-delà du numéro 100.

Les hommes souhaitant partir avec une fille seront automatiquement placés derrière le groupe de féminines.

Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira un laps de temps sans concurrent derrière la dernière féminine.

Cet article est à la libre appréciation de chaque organisateur.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à une épreuve de l'URGE 1001 ENDURO TOUR, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Respecter le présent règlement.
- Avoir 15 ans minimum dans l'année (catégorie « cadets »).
- Pour les mineurs, présenter un accord des représentants légaux.
- Faire preuve d'une licence cyclisme en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Les SEULES LICENCES ACCEPTÉES sont :

- licence FFC
- licence FSGT
- licence UFOLEP
- licence VTT étrangère permettant la pratique en compétition
- licence FFCAM couvrant la compétition VTT

Chaque concurrent devra OBLIGATOIREMENT MONTRER son justificatif de santé au RETRAIT DES PLAQUES le jour de l'épreuve :

- licence en cours de validité
- certificat médical (rendu à la fin de l'épreuve)

ARTICLE 7 : ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les organisateurs d'épreuves de l'URGE 1001 ENDURO TOUR et les coureurs qui participent à ces épreuves sont tenus de respecter la **charte environnementale** édictée par 1001SENTIERS, en collaboration étroite avec ECO-SENTIERS et AVALANCHE COMPANY.

Cette charte est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.1001sentiers.fr/vttheque/charte.html>

Par ailleurs, sachez que les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une **pénalité** les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détritrus (chambre à air, emballage de barré énergétique, etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DE COURSE

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le nombre de meilleures places départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les compétiteurs devront se présenter au départ des spéciales à l'heure indiquée par leur feuille de pointage. Aucun décalage ne sera admis. Le chrono de leur spéciale démarrera quoi qu'il en soit à l'heure prévue, que le pilote soit présent ou non. Les compétiteurs en retard pourront partir après leur heure à condition d'avoir été pointés par les commissaires et de ne pas gêner le déroulement des départs. A noter que leur chrono sera malgré tout pris à partir de leur temps officiel de départ.

Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, sans prendre un quelconque raccourci, sans assistance extérieure. Toute entorse à ce point sera sanctionnée par une pénalité ou exclusion.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

9.1. CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES :

- Scratch
- Féminines
- Cadets (15-16 ans*)
- Juniors (17-18 ans*)
- Seniors (19-29 ans*)
- Masters 1 (30-39 ans*)
- Masters 2 (40-49 ans*)
- Masters 3 (50 ans et plus*)

** âge obtenu au cours de l'année civile*

En fin de saison, les 3 premiers de chaque catégorie seront appelés sur le podium.

9.2. ATTRIBUTION DE POINTS SUR UNE COURSE :

Des points sont attribués à l'issue de chaque épreuve, selon les grilles ci-dessous.

CLASSEMENT GÉNÉRAL :

Les 100 premiers du scratch reçoivent des points, selon le barème qui suit :

- Du 1^{er} au 11^e, tous les 10pts : 300, 290, 280, ..., 220, 210, 200
- Du 11^e au 31^e, tous les 5pts : 200, 195, 190, ..., 110, 105, 100
- Du 31^e au 41^e, tous les 3pts : 100, 97, 94, ..., 76, 73, 70
- Du 41^e au 51^e, tous les 2pts : 70, 68, 66, ..., 54, 52, 50
- Du 51^e au 100^e, tous les 1pt : 50, 49, 48, ..., 4, 3, 2, 1

CLASSEMENTS CATÉGORIES :

Les 10 premiers de chaque catégorie reçoivent des points, selon le barème qui suit :

- 1^{er} : 20 pts
- 2^e : 16 pts
- 3^e : 13 pts
- 4^e : 10 pts
- 5^e : 7 pts
- 6^e : 5 pts
- 7^e : 4 pts
- 8^e : 3 pts
- 9^e : 2 pts
- 10^e : 1pt

9.3. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT GÉNÉRAL :

Le classement général est constitué à partir du cumul des points recueillis sur la totalité des épreuves, moins une. Ce **JOKER** permet de rendre plus accessible ce long championnat et de compenser d'éventuelles indisponibilité, chute, casse, ou participation en tant que bénévole à l'organisation d'une des épreuves.

Le classement général de l'URGE 1001 ENDURO TOUR 2013 se fera donc sur la base de 8 résultats.

9.4. BONUS VICTOIRES DE SPÉCIALES :

A l'issue de la saison, la personne qui a remporté le plus de victoires de spéciales dans la saison voit son total de points crédité de **50 points supplémentaires**.

ARTICLE 10 : TARIFS D'INSCRIPTION

10.1. MAJORATION À J-8 :

Afin de faciliter l'organisation, notamment l'établissement de la liste des numéros de dossards et les dépenses liées à la course, le collège des organisateurs de l'Urge 1001 Enduro Tour a cherché des solutions pour encourager les concurrents à s'inscrire le plus tôt possible.

De fait, 8 jours avant le début de chaque épreuve, les tarifs d'inscription augmenteront de 5€.

ARTICLE 11 : DROITS D'IMAGE

Par défaut, tout concurrent s'inscrivant à une épreuve de l'Urge 1001 Enduro Tour, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve ainsi qu'à 1001sentiers.fr, le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.

Toutefois, chaque participant reste propriétaire de son image. De fait, s'il refuse que des photos soient faites et exploitées à des ces fins, il lui suffit de contacter 1001sentiers pour le faire savoir.

ARTICLE 12 : CANDIDATURE ORGANISATION

Tout club organisateur d'une épreuve d'enduro VTT dans les Alpes-Maritimes, qui souhaite que son épreuve intègre le championnat URGE 1001 ENDURO TOUR, est prié de contacter www.1001sentiers.fr pour connaître les conditions du partenariat.